

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, 4 mai 2021

La Ville de Strasbourg engagée pour favoriser l'inclusion numérique

Avec la multiplication des offres numériques et le recours toujours plus fort aux démarches administratives dématérialisées, la crise sanitaire a changé le rapport et le lien des services publics de proximité avec les usager·ère·s. Alors que 40% des Français se disent inquiets à l'idée de réaliser des démarches en ligne, la Ville de Strasbourg, qui mène, avec l'Eurométropole, une démarche ambitieuse et collective en faveur des publics éloignés du numérique, a souhaité faire de l'inclusion numérique l'une de ses priorités.

Dans le cadre de la Convention territoriale globale qui associe la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg, des partenariats innovants et expérimentaux se développent pour favoriser l'accès aux droits des publics fragiles, et en particulier l'accompagnement des publics allocataires dans leurs démarches administratives sur le site caf.fr.

À partir de ce mardi 4 mai 2021, au niveau de l'accueil du centre administratif (1, parc de l'Etoile, Strasbourg – niveau 0) des permanences d'accueil sans rendez-vous, animées par des agents en service civique de la CAF du Bas-Rhin, permettront aux habitant·e·s d'être accompagné·e·s dans leurs démarches dématérialisées : consulter son compte allocataire, compléter une demande, joindre des justificatifs, éditer une attestation de droits, gérer ses contacts et rendez-vous, etc. Dans un second temps, les permanences seront également animées par des conseillers numériques France Services recrutés par l'Eurométropole de Strasbourg.

Ces permanences se dérouleront 4 demi-journées par semaine :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN		9H – 12H			9H – 12H
APRES-MIDI			14H – 17H	14H – 17H	